

VIE SYNDICALE 81



SNUipp Tarn
2, av Colonel Teyssier
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34
Fax: 05 63 38 34 28
E-mail: snu81@snuipp.fr



N° 85 juin 2005 1.50 €

SOMMAIRE

- EDITO : P 1
- Formation Continue 2005 / 2006 P 2
- Compte rendu CAPD du 16 juin 2005
- Frais de déménagement

PERMANENCES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
9h / 12h30 13h30 / 17h

Mercredi 14h / 17h

Tel : 05.63.38.44.34
Fax : 05.63.38.24.28
E-mail : snu81@snuipp.fr
Site : <http://81.snuipp.fr>

CALENDRIER SCOLAIRE

SAMEDIS VAQUÉS

Samedi 17 Septembre 2005
Samedi 8 Octobre 2005
Samedi 12 Novembre 2005
Samedi 3 décembre 2005
Samedi 17 décembre 2005
Samedi 21 janvier 2006
Samedi 4 février 2006
Samedi 18 février 2006
Samedi 18 mars 2006
Samedi 15 avril 2006
Samedi 27 mai 2006
Pont de l'Ascension?
Samedi 10 juin 2006

CALENDRIER SCOLAIRE 2005 / 2006

Rentrée des enseignants :
Jeudi 1^{er} Septembre 2005
Rentrée des élèves :
Vendredi 2 Septembre 2005
Toussaint :
Samedi 22 octobre au Jeudi 3 Novembre 2005
Noël :
Vendredi 16 décembre au Mardi 3 Janvier 2006
Hiver :
Vendredi 17 Février au Lundi 6 Mars 2006
Printemps :
Samedi 22 avril au Mardi 9 Mai 2006
Sortie des classes :
Mardi 4 Juillet 2006

L'ECOLE DES SANS...

BONNES VACANCES

A TOUTES ET A TOUS

Sans recrutements supplémentaires, impossible de réduire le nombre d'élèves par classe, condition indispensable pour améliorer les conditions d'enseignement et réduire l'échec scolaire,

Sans remplaçant-es en nombre suffisant, il devient impossible d'assurer la continuité et la cohérence du Service Public,

Sans moyens supplémentaires pour attribuer des décharges de service à tous les directeur-trices d'écoles, nous aurons toujours autant de directions vacantes, attribuées à de très jeunes collègues qui se retrouvent sur ces postes par défaut,

Sans dotation complémentaire en postes à la rentrée 2005, la scolarisation des enfants de 2 ans continuera à reculer et sur certains secteurs, c'est la scolarisation des enfants de 3 ans qui est remise en cause,... Une telle politique fait le jeu de l'enseignement privé.

Le gouvernement doit remplacer la politique des «sans» par un réel investissement budgétaire dans le Service Public d'Education pour permettre l'accueil et la réussite de tous les élèves. Le SNUipp se donne l'objectif de construire la mobilisation la plus large possible pour obtenir un collectif budgétaire qui permette de répondre aux besoins de la rentrée prochaine.

Retrouvons nous dès la rentrée dans les réunions des secteurs pour faire un premier bilan et construire l'action.

Marc BOUSQUIE

JEUDI 8 SEPTEMBRE 2005 - RÉUNIONS DE SECTEURS		
ALBI	Ecole de la Négrouillère	12 H
CASTRES	Ecole Maternelle Roulandou	17H30
GAILLAC	Ecole Maternelle Lentajou	17H
GRAULHET	Ecole Victor Hugo	17H15
LAVAU	Ecole Elémentaire Les Clauzades	17H15
MAZAMET	Ecole des Bausses	17H30
RABASTENS / ST SULPICE	Ecole Elémentaire de Rabastens	17H15

CARTE SCOLAIRE : RETOURNER L'ENQUÊTE EFFECTIF POUR PRÉPARER LE CTP DE RENTRÉE



PLAN DE FORMATION 2005 / 2006

L'inscription aux stages de Formation Continue est ouverte du **20 juin au 12 septembre** sur le site de l'Inspection Académique du Tarn.

Barème Stage Formation Continue : Ancienneté — nombre de semaines de stage effectuées

Les Professeurs d'Ecole titulaires 1^{er} année et 2^{ième} année sont prioritaires pour un départ en stage.

Modalités d'inscription

Le plan de Formation Continue est disponible sur le site de l'Inspection Académique du Tarn. Cliquez sur le logo PaF. Après consultation vous pouvez vous inscrire en cliquant à nouveau sur le logo PaF.

La saisie des vœux se déroulera :
Du lundi 20 juin 2005 au 12 septembre 2005 à 24h.

Pour vous aider : Fiche de préparation à la saisie des vœux, à télécharger sur le site de l'IA, ou bien qui se trouve dans le livret fourni par l'administration, et à compléter avant de se connecter pour la saisie des vœux (4 vœux seulement en sélectionnant d'abord le dispositif puis le module).

ATTENTION : Il est indispensable de se munir de son NUMEN.

Trois types de stages

1 - STAGES A PUBLIC DÉSIGNÉ : inscription par votre IEN, sans possibilité de s'y inscrire par internet.

Le SNUipp déplore que la part accordée par l'administration à ces stages soit de plus en plus importante. Nous sommes opposés à ce type de désignation. Nous rappelons que la Formation Continue relève d'un choix individuel. L'administration se doit d'offrir à chacun-es un choix étendu et différencié de stages.

2 - STAGES A CANDIDATURE INDIVIDUELLE à remplacement :

- ▶ soit par la Brigade de Formation Continue.
- ▶ soit par les Professeur-es des Écoles stagiaires à l'IUFM du Tarn.

Vous devez vous inscrire au dispositif puis au module.

Le SNUipp81 déplore que des collègues soient exclu-es de la Formation Continue. En effet les enseignant-es exerçant sur des postes fractionnés, ou itinérants, ou à temps partiel ne peuvent postuler aux stages remplacés par des Professeur-es Stagiaires. Nous demandons que tous les collègues, sans distinction de fonction puissent postuler à tous les stages.

3 - STAGES ACADÉMIQUES sans remplacement, réservés aux CPC, CPD, RASED etc...

Les maîtres formateurs ne peuvent pas non plus être remplacés.

Le SNUipp déplore qu'un nombre toujours croissant de stages soit proposés sans remplacement et hors temps scolaire ! Nous demandons que l'ensemble des stages soit remplacé et sur le temps de Travail.

En cas de problème vous pouvez nous contacter au 05.63.38.44.34

La CAPD qui attribue les départs en stage se déroulera normalement en octobre.

REMBOURSEMENT : FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT

Condition de perception de l'indemnité :

L'indemnité est due à taux plein si le changement de résidence fait suite à une mutation d'office autre que disciplinaire (suppression de poste,..) ou s'il s'agit d'une promotion de grade.

L'indemnité est perçue à hauteur de 80 % lorsque le changement de résidence est consécutif :

- ▶ à une mutation demandée par l'agent, à condition qu'il est accompli cinq ans de service dans le même grade, à sa résidence. Ce délai est réduit à trois ans lorsqu'il s'agit d'une première mutation dans le nouveau grade. Il n'est pas opposable à l'agent muté pour rejoindre son conjoint fonctionnaire
- ▶ à l'issue d'un congé parental
- ▶ à l'issue d'une disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans ou pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou à un ascendant atteint d'un handicap
- ▶ à l'issue d'une disponibilité pour suivre son conjoint, à l'issue d'un congé de longue durée ou de longue maladie
- ▶ à une affectation à l'issue d'un congé formation

Ne donne pas lieu à la prise en charge des frais de changement de résidence suite à

- ▶ Une première affectation
- ▶ Une réintégration après une disponibilité sur autorisation, détachement dans un emploi ne conduisant pas à pension du régime général
- ▶ Un déplacement d'office par une mesure disciplinaire

Calcul de l'indemnité :

Deux cas selon que l'agent se verra ou non fournir un logement meublé par l'administration.

Logement meublé fourni

I= 303,53€ + (0.68€xDxP)

D : distance kilométrique la plus courte

P : poids de bagages à transporter en tonnes

Agent	0.6 t
Conjoint / Concubin	0.4 t
Enfant à charge	0.2 t/enfant

Logement non fourni

VD ≤ 5000 I= 568,94 + (0.18 x VD)

VD >5000 I= 1 137,88 + (0.07 x VD)

D : distance kilométrique

V : volume des bagages à transporter fixé forfaitairement : 14 m³ pour l'agent, 22 m³ pour le conjoint et 3,5 m³ par enfant

Le paiement de l'indemnité est effectué sur demande présentée par le bénéficiaire. Les dossiers sont disponibles sur le site de l'Inspection Académique (<http://ia81.ac-toulouse.fr>) ou envoyés sur demande des intéressés.

Les dossiers devront être retournés pour le 25 octobre 2005.

COMPTE RENDU CAPD DU 16 JUIN

Seconde phase du mouvement : 97 affectations

L'ensemble des collègues qui se trouvaient sans affectation à l'issue du 1^{er} mouvement ont été affectés en seconde phase.

Affectation des PE Stagiaires IUFM :

Les PE sortant de l'IUFM ont été affectés le 23 juin.

Une motion commune a été déposée par les organisations syndicales SNUipp et UNSA pour dénoncer le fait que les PE demandant un exeat ont été exclus du mouvement alors qu'aucune information préalable n'avait été fournie par l'administration sur ce changement de règle.

Ineat / Exeat

- ▶ tous les exeats ont été accordés aux titulaires et aux PE2 sortants demandant un département hors de notre académie, mais pour l'instant toutes ces demandes sont en attente d'un accord d'ineat
- ▶ seuls 2 ineats ont été accordés pour rentrer dans le Tarn à des collègues spécialisés

Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude :

L'ensemble des collègues ayant demandé l'inscription sur la liste d'aptitude ont été intégrés soit 110 personnes.

L'intégration se fait dans l'échelon immédiatement supérieur du corps des PE.

Quatorze enseignants sont intégrés par la voie du concours interne.

Il reste dans le Tarn 200 instituteurs à intégrer dans les 2 ans. Tous seront donc PE en 2007.

Hors classe des Professeurs des Ecoles :

Le nombre de promotion possible résulte du nombre d'emplois de PE hors classe vacant au 1^{er} septembre de l'année scolaire concernée et du nombre d'emplois de PE hors classe créée au budget de ladite année (2 postes pour le Tarn), soit au total 9 promotions au 01/09/2005.

Barème national :

- ▶ 2 pts par échelon
- ▶ La dernière note pédagogique
- ▶ 1 pt pour les PE en fonction en ZEP et qui justifie de 3 ans de services continus.

Concernant ces deux points, le SNUipp dépose une motion.

MOTION

Nous faisons le même métier, nous avons les mêmes missions, les mêmes responsabilités, mais nous n'avons pas la même carrière. Institutrices-teurs, professeurs des écoles intégrés ou recrutés, professeurs des écoles hors classe, trois échelles de rémunérations pour une seule et même profession.

Le SNUipp demande :

- que tous les instituteurs-trices soient intégrés-es, dès l'an prochain, dans le corps des PE avec reconstitution de carrière et ce avec effet rétroactif pour les collègues ayant déjà intégré le corps des PE par Liste d'Aptitude.
- un corps des Professeurs des Ecoles à une seule classe comportant 11 échelons avec un indice terminal à 782 accessible à tous.

Prochaine CAPD : Fin du mois d'Août

- ▶ arrangements de rentrée
- ▶ Ineat / exeat
- ▶ Affectation des PE sortants sans poste, des ineats

<http://81.snuipp.fr/>

Consultez notre site : actualités, informations mouvement, IUFM, documents à télécharger, direction, AIS ... nombreuses autres infos.

Nous attendons vos suggestions et remarques.